



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 13 OCTOBRE 2015

Intercommunalités: le régime sec du préfet

De 20 à 8 intercommunalités en Charente

■ Le préfet Salvador Pérez a présenté hier son projet de carte des intercommunalités

■ La Charente passerait de 20 à 8 intercommunalités avec deux agglomérations, à Cognac et Angoulême ■ Un projet ambitieux.

Ismaël KARROUM
I.karroum@charentelibre.fr

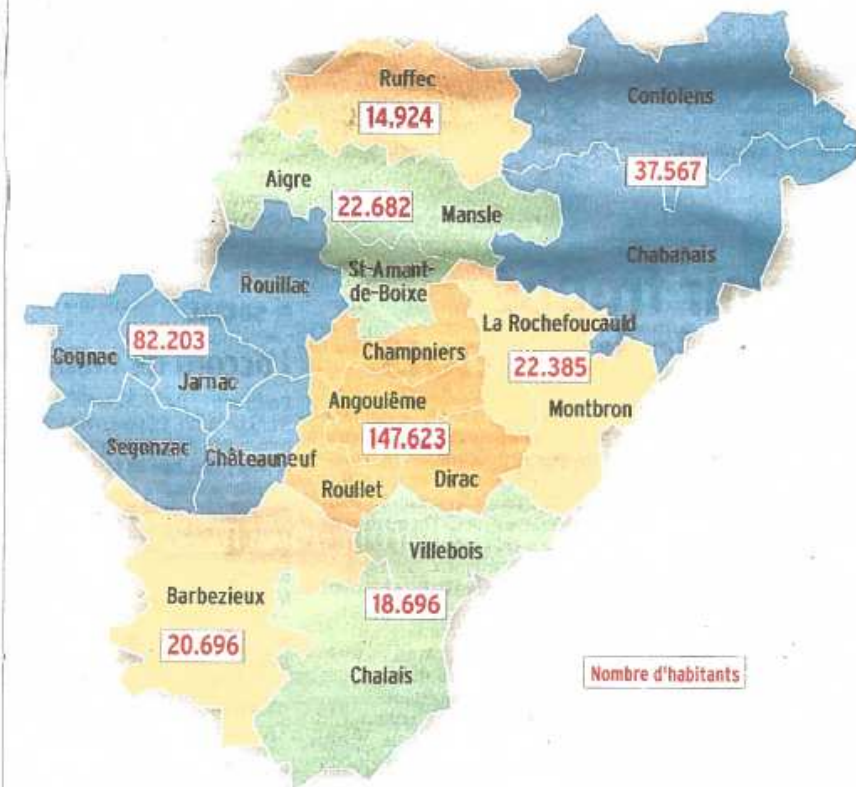
François Burdeyron en avait rêvé. Son lointain successeur Salvador Pérez l'a presque fait. Hier, le préfet de la Charente a présenté une nouvelle carte des intercommunalités en Charente réduite à six communautés de communes et deux agglomérations.

Exit les 20 intercommunalités, à qui le préfet a fait subir une sacrée cure d'amincissement. Un régime estampillé Loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale, ndlr), qui intervient... huit ans après que le préfet Burdeyron a préconisé de réduire le champ des intercommunalités charentaises à six collectivités. «J'aurais pu aller plus loin, en faisant fusionner tout le sud-Charente pour créer une seule entité et en faisant de même avec tout le nord-Charente. Mais je laisse un peu de travail à mes successeurs», avoue le préfet, qui est pourtant allé plus loin que ce que pensaient les élus suite à une réunion qui s'est tenue fin septembre.

A l'aune du calendrier charentais et des réticences de ses élus, le projet porté par le préfet est déjà ambitieux. Point le plus notable: il porte sur les fonts baptismaux un Très-Grand-Angoulême qui pèsera 147.000 habitants et s'étendra de Jauldes, au nord, à Voulgézac, au sud.

Très-Grand-Angoulême

Une immense machine à l'image de ce qui se construit autour de Poitiers dans la Vienne, qui mariera zones urbaines et rurales, bassins industriels, agricoles et commerciaux. «Ce Grand-Angoulême reprend précisément le terri-



(Source: Préfecture)

toire du SCOT de l'Angoumois, pensé et créé par les élus. Il a une pertinence, une histoire», assure le préfet qui ne devrait pas trouver, de ce côté-là, d'opposants trop farouches. Braconne-Charente, dont Champniers et sa zone commerciale, Vallée de l'Echelle et Boème-Charraud s'attendaient à une telle issue et ont déjà commencé à travailler sur le rapprochement. Jean-François Dauré, le président de Grand-Angoulême, militait quant à lui depuis longtemps pour une telle collectivité, forte en habitants et économiquement, pour peser et exister au sein de la future grande région. Autre secteur où le projet préfectoral devrait passer comme une lettre à la poste: le pays Manslois. La

Boixe, Mansle et Aigre discutent déjà depuis plusieurs mois. «C'est même là que le travail d'union est le plus avancé. Il y a une vraie volonté, une vraie dynamique», note Salvador Pérez. Ailleurs, ce sera peut-être plus compliqué. Mais le préfet prévient: «Certains veulent plus de temps. Mais Pérez il est béliard alors on avance maintenant.» Au sud d'abord. S'il n'est pas allé jusqu'à dessiner un seul grand sud, Salvador Pérez s'est mis en tête de marier Tude-et-Dronne et Hortet-et-Lavalette. Deux CdC qui pensaient pouvoir continuer à faire bande à part grâce au savant calcul de densité de population imaginé par les sénateurs. Le préfet corrige: «Ce critère permet d'exempter certaines communautés de fusion.

Mais elle n'impose pas de les exempter.» Il argumente: «Sur ce territoire, il y a une cohérence géographique, une problématique commune liée au développement touristique. On a aussi voulu équilibrer le sud-Charente.» Côté nord, ça pourrait aussi grincer un peu. La nouvelle carte fait fusionner Bandiat-lardoire et Seuil-Charente-Périgord. Un scénario qui va très bien à Bandiat-lardoire, beaucoup moins à Seuil-Charente-Périgord. «Cette fusion était déjà amorcée, ce que certains veulent obérer. Un travail a déjà été effectué, des discussions engagées» rappelle Salvador Pérez. Même scénario entre Confolens et Haute-Charente. Confolens est prêt à dire «oui», Haute-Charente se fait dési-

rer. Le préfet se veut optimiste: «Des conventions existent, il y a déjà des habitudes de travail.» Il y a des ego aussi.

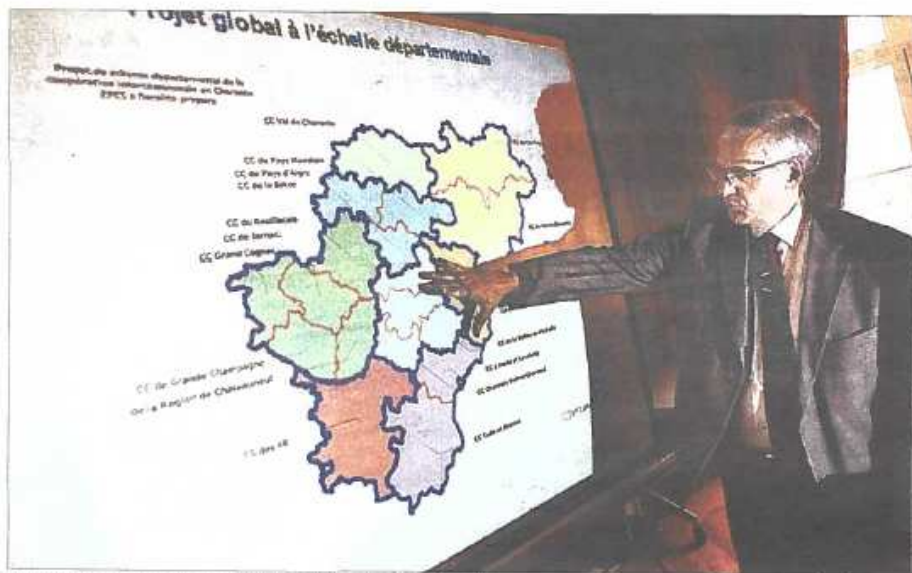
Et il y en a encore plus dans la Cognacais (lire ci-dessus). A tous les récalcitrants, il rappelle: «Désormais, ce n'est pas aux présidents de communautés de communes de s'exprimer, mais aux conseils municipaux.» Un élément de procédure d'importance.

Et la procédure offre quasiment ceinture et bretelles au préfet pour faire passer son projet. Dès aujourd'hui, le projet de carte sera envoyé à toutes les communes, toutes les communautés de communes et tous les syndicats du département. Chaque collectivité devra voter sur le projet et a un délai de deux mois pour faire parvenir ses observations. «Si une collectivité est contre, il faudra argumenter avec des éléments solides. Et dire "Je ne parle pas à mon voisin depuis 35 ans", n'est pas suffisant.» Ni dire «Je veux rester président de CdC».

Dur de faire bouger les lignes

Ensuite, il faudra que le projet d'amendement présenté recueille une majorité des deux-tiers, soit 28 voix, au sein de la commission départementale de coopération intercommunale pour avoir une chance d'être examiné. Autant dire qu'il va falloir faire jouer les relais au sein de la commission... uniquement pour se faire entendre.

Car pour faire bouger les lignes, il faudra aussi au moins 28 voix dans la commission pour contourner les frontières du préfet. La nouvelle carte devra ensuite être validée d'ici au 31 mars 2016, pour une réalisation effective au 1^{er} janvier 2017. Une fois les frontières gravées dans le marbre, les élus vont avoir un gros travail à mener sur les compétences, l'harmonisation fiscale, la gouvernance, la représentativité. «J'ai fourni à chacun un tableau avec les compétences de toutes les communautés et les taux de fiscalité. On se rend compte qu'il n'y a pas tant de différence. En outre, sur la fiscalité, les intercommunalités, comme les communes, ont 12 ans pour aboutir à la convergence. Après, c'est politique et c'est aux élus de voir.»



Le projet de carte des intercommunalités porté par le préfet est ambitieux.

Photo Phil Messelet

Vers un ménage à cinq dans le Cognacais

Dans le Cognacais, le projet préfectoral ne recule devant aucun grincement de dents. Qu'importe le vote anti-fusion de Jarnac, qu'importe la volonté de Rouillac de faire bande à part. Au mariage Cognac-Grande-Champagne-Châteauneuf déjà acquis, Salvador Pérez préfère un ménage à cinq, avec, en plus, Jarnac et le Rouillacais. Pour des raisons «culturelles, industrielles, agricoles». Le préfet se fait poète: «*Quand on regarde la carte, cela forme un cœur. J'espère que le cœur, le cœur du cognac et de la vigne, l'emportera.*» Et de sortir, aussi, la carte de la densité du vignoble en Charente,

qui reprend à la commune près les frontières de cette nouvelle entité. «*Le président Martaud a dit devant la commission départementale de coopération intercommunale qu'il espérait de tout cœur que ce mariage se fasse.*» Reste à convaincre Rouillac, qui freine des quatre fers et craint de se retrouver noyé dans un Grand-Cognac trop dilué. Cette nouvelle entité réunirait plus de 82.000 habitants, permettrait de bénéficier du statut d'agglomération ce qui, en terme de dotation de l'Etat, offre une sacrée prime par rapport aux communautés de communes.

■ Dominique Spinali,

responsable de la coordination CGT de Verallia Châteaubernard (Photo CL), annonce un mouvement social dès ce soir à la verrerie.



Il se traduira par huit heures de grève sur le site comme sur celui des six autres sites de l'entreprise et de ses filiales, dont Salomon (Gensac-La Pallue) et Everglass (Châteaubernard).

Ce mouvement sera suivi d'une journée morte ce jeudi chez tout Verallia. La CGT entend protester contre les décisions de la nouvelle direction concernant «des primes de participation, son refus d'intégrer des administrateurs salariés au sein du conseil d'administration, et la nouvelle stratégie adoptée par "Apollo", le fonds de pension américain qui a récemment pris le contrôle de Verallia que l'on assigne en justice». Des revendications que la CGT entend faire entendre jeudi à La Défense à Paris, jour où Saint-Gobain fête son 350^e anniversaire.

La Poste veut être champion du numérique

SERVICE PUBLIC Confronté à la baisse du courrier, le groupe La Poste veut accélérer sa mutation numérique. Il propose de nouveaux services et repense ses implantations

PIERRE TILLINAC

p.tillinac@sudouest.fr

Cela pourrait sembler presque banal. Dans votre boîte aux lettres, vous déposez le colis que vous voulez expédier ou les achats effectués sur Internet que vous souhaitez renvoyer. Le facteur les prend lors de sa distribution de courrier. « C'est une petite révolution », rectifie pourtant Philippe Dorge, directeur général adjoint de La Poste chargé de la branche services-courrier-colis. La prestation a été testée pendant plusieurs mois, elle est désormais prête à être généralisée. Seule condition : il faut disposer d'une boîte aux lettres normalisée.

Éviter la file d'attente

Vous affranchissez votre colis en ligne avant 23 heures, vous le glissez dans la boîte avant 8 heures. Le facteur a été averti sur son Facteo, il ramasse le paquet au cours de sa tournée et en flashe l'étiquette, ce qui vous permettra de suivre votre colis jusqu'à destination. Facteo est le nom donné au téléphone multifonctionnel que La Poste distribue à ses facteurs. À la fin de l'année, 95 000 appareils devraient avoir été attribués dans toute la France.

La Poste accélère ainsi sa mutation vers le numérique. Dans 20 bureaux en zone urbaine, elle va tester les accès gratuits au WiFi et un système de balises appelé Beacon.

« La Poste estime avoir vocation à être l'accompagnant numérique privilégié des Français, grâce à son réseau et à sa bonne image »

À l'avenir, s'il est définitivement adopté, ce dispositif permettra le genre d'opération qui suit. Un client doit aller chercher, dans son bureau de poste, un colis ou une lettre recommandée. Il a préalablement téléchargé sur son portable l'application Beacon. Quand il pénètre dans l'agence, son arrivée est signalée sur les Facteo du personnel, qui fait le lien avec le colis ou le pli en instance. Un guichetier pourra alors aller le chercher et le remettre directement à la personne, qui n'aura pas eu - en principe - à patienter dans la file des usagers.

Aucun secteur n'échappe à cette numérisation galopante et surtout pas La Banque postale. Sa direction pourrait annoncer dans quelques mois la mise au point d'un système de reconnaissance vocale pour les paiements par Internet.

Trois colis sur quatre

Internet a complètement changé la donne. Dans un premier temps, La Poste a été ébranlée par cette révolution numérique. Le boom des échanges électroniques a entraîné une forte diminution du courrier. Ce mouvement, appelé à durer, ne fait que s'amplifier. L'an dernier, le nombre de plis distribués a encore diminué de 7%.

Depuis plusieurs années maintenant, le groupe a réagi en basculant à son tour dans le numérique. Son coffre-fort digital a attiré 1,5 million de personnes. Sur le marché de l'e-commerce en France, La Poste assure la livraison de trois colis sur quatre et reste aussi le premier hébergeur de données de santé. Aujourd'hui, le groupe veut aller plus vite dans sa transformation.

« Le numérique n'est plus le problème, c'est l'une des solutions », réplique volontiers son PDG, Philippe

Wahl. « Nous ne voulons pas créer une poste numérique à côté de La Poste mais bien transformer La Poste autour de son cœur de métier », promet-il.

Voitures électriques

Son nouveau credo affirme qu'il n'y a pas d'opposition entre le physique

et le virtuel. Le groupe estime avoir maintenant vocation à occuper l'espace où les deux mondes se rencontrent pour « devenir l'accompagnant numérique privilégié des Français », en capitalisant sur son réseau et la bonne image dont il bénéficie auprès du public. La Poste fait ainsi partie des trois premiers organismes retenus par l'État pour fournir des identités numériques à France Connect, le système d'authentification unique pour tous les services publics en ligne. Elle entend également, par exemple, être présente dans le domaine de la gestion des objets connectés. À l'autre bout de la chaîne, elle souhaite innover dans l'acheminement des colis, profiter du développement de l'e-commerce sans augmenter les nuisances liées au trafic et à la pollution.

À Lyon, une première grande plate-forme logistique vient d'être inaugurée. Elle regroupe la plupart des entreprises du groupe. Les livraisons à domicile sont ensuite effectuées avec des véhicules électriques, dont La Poste possède d'ailleurs la première flotte au monde, avec plus de 6 000 unités, et prévoit d'atteindre le cap des 10 000. La prochaine plate-forme doit être inaugurée à Bordeaux, avant la fin du mois.

La Poste veut faire passer le Code

■ La baisse du courrier oblige La Poste à chercher ailleurs des marges de progression. Tous les chantiers peuvent être ouverts, y compris celui du travail du dimanche. En attendant, cette entreprise multimétiers a déposé une demande afin d'obtenir l'agrément pour faire passer l'examen du Code de la route pour le permis de conduire. La loi Macron le permet, La Poste entend bien en profiter.

Le texte adopté par le Parlement vise, entre autres, à diviser par deux les délais d'attente que subissent les candidats, et prévoit en fait deux choses différentes. D'une part il autorise le recours à des sociétés tierces pour l'épreuve théorique du Code jusque-là placée sous le contrôle d'inspecteurs ; d'autre part, dans les départements où l'attente est aujourd'hui la plus longue, il peut désormais être fait appel à des agents, comme ceux de La Poste, par exemple, pour l'épreuve pratique de la conduite. Les premières sessions de formation pour les pos-

tiers qui deviendront examinateur pour l'épreuve pratique pourraient commencer très prochainement.

Mais ce n'est pas ce volet de la loi Macron qui présente un intérêt financier. L'examen du Code est en revanche beaucoup plus prometteur et plusieurs sociétés ont fait acte de candidature. Pour les heureux gagnants, ce nouveau marché pourrait représenter un chiffre d'affaires de plus de 10 millions d'euros par an. Toutefois, il ne semble pas que le prix auquel sera facturé chaque examen soit encore fixé de façon définitive.

La Poste dispose de vrais atouts. Pour faire passer l'examen, elle possède des locaux sur l'ensemble du territoire et il suffirait d'aménager dans ces bâtiments un espace où le candidat puisse répondre aux questions posées avec un boîtier électronique. Et, de par ses fonctions, le postier est déjà un agent assermenté, ce qui l'autoriserait à vérifier l'identité des candidats.

Le réseau s'adapte pour garder ses 17 000 relais

TERRITOIRES Le développement du numérique n'entraîne pas de réduction du réseau. Mais les points de contact évoluent, en ville comme en zone rurale

L'accélération du passage au numérique ne devrait pas entraîner une révision à la baisse du réseau de La Poste dans les territoires. La loi précise que cette véritable institution doit assurer 17 000 points de contact sur l'ensemble du territoire. Pour l'instant, rien ne permet d'envisager une réduction de la voilure, même si le nombre de clients a chuté de façon spectaculaire en dix ans. Mais le réseau devrait connaître une évolution importante pour s'adapter aux nouvelles technologies et aux comportements du public.

En milieu rural aussi, La Poste déploie ses nouveaux outils. D'ici à la fin de l'année, 2 500 tablettes devraient être disponibles dans les agences communales pour offrir

au public un accès à plusieurs services. Des smartphones sont également en cours de distribution dans les relais postaux commerçants.

Depuis plusieurs années, le maillage était organisé autour de trois types de point de contact : le bureau de poste, l'agence postale communale et le relais postal commerçant. Quatre nouveaux formats ont fait leur apparition.

Le facteur-guichetier est une remise au goût du jour de l'ancien receveur-distributeur. La formule peut convenir à des communes de moins de 1 000 habitants. Le matin, l'agent assure ses fonctions au guichet avant de partir distribuer le courrier dans l'après-midi.

La Maison de services au public

a été relancée par le gouvernement en début d'année. L'objectif affiché est d'en compter 1 000 d'ici à la fin 2016. Ces structures doivent permettre de proposer sur un seul site différents services en milieu rural. La Poste prend en charge à elle seule 500 Maisons, qui regrouperont autour de son activité des prestations comme Pôle emploi, la Caisse nationale des allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, EDF ou la SNCF. La première Maison aménagée par La Poste en Aquitaine devrait être inaugurée dans les prochains jours en Lot-et-Garonne.

Le relais de poste urbain a été testé à Bordeaux, à Paris, à Lyon et à Dijon. Son but est de mieux col-



L'État prévoit que, à la fin de 2016, quelque 1 000 Maisons de services au public, comme celle-ci, à Eysines (33), qui comprend un bureau de poste, fonctionnent dans le pays. PHOTO DR

ler aux évolutions des quartiers et des modes de vie de leurs habitants alors que le réseau avait jusqu'à présent connu peu de modifications en ville. À Bordeaux, deux ont été ouverts cette année dans de nouveaux quartiers.

Le point partenarial avec l'économie sociale et solidaire pourrait, par exemple, être mis en place dans des centres d'aide par le travail ou des crèches. À ce jour, quelques très rares expériences ont été tentées.

L'État préfère la taille XL

INTERCOMMUNALITÉ Hier, le préfet Pérez a présenté une carte de la Charente à seulement huit structures intercommunales, contre 20 aujourd'hui. Les élus des 404 villes et villages ont deux mois pour se prononcer

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

Une carte plus claire, plus nette, avec seulement huit structures intercommunales contre vingt aujourd'hui... Voilà le projet de nouveau Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) que le préfet Salvador Pérez a présenté, hier après-midi, aux élus de la Charente. En privilégiant des territoires de taille XL, le représentant de l'État dans notre département « bouscule les lignes ». Sa copie fait peu de cas des limites de la précédente carte dessinée en 2011 et 2012, puis adoptée en 2013 après de longues négociations menées par Jacques Millon puis Danièle Polvé-Montmasson.

Pas de doute : la nouvelle proposition va interpeller les élus locaux, notamment dans le Cognacais. Les représentants des 404 villes et villages de Charente ont deux mois pour se prononcer. Voici les clés pour bien comprendre les enjeux d'une réforme imposée au pas de charge, dont la mise en œuvre est attendue le 1^{er} janvier 2017.

1 Comment le préfet a-t-il travaillé ?

Simplement. Salvador Pérez n'a pas touché aux limites des 20 établissements publics de coopération intercommunale (Epci) existants. Il ne s'est pas intéressé aux cas particuliers des villes et villages dont le cœur balance entre deux secteurs. Il n'a pas pas « coupé et recollé ». Aussi, la carte présentée hier aux 42 membres de la Commission départementale de coopération inter-

communale (CDCI) regroupe des blocs géographiques « complémentaires » et dessine six entités jugées « cohérentes ». Au centre : un très grand Grand-Angoulême où résident 140 863 habitants (fusion du Grand-Angoulême, de Bracogne et Charente, de Boème-Charente et de la Vallée de l'Échelle).

À l'ouest : un très grand Grand-Cognac de 79 860 habitants (fusion du Grand-Cognac, de la Grande-Champagne, de Jarnac, de Châteauneuf et du Rouillacais).

Au sud : on ne change rien dans les 4B (union de Barbezieux, Baignes, Brossac et Blanzac) mais l'ude-et-Dronne et Horte-et-Lavalette ne feraient plus qu'un.

À l'est : Charente-Périgord et Bantiat-Tardoire sont priés de se marier. En Charente limousine et au Nord : regroupement de la Haute-Charente et du Confolentais ; fusion des Pays manslois, d'Aigre et de la Boixe ; mais aucun changement dans le tout petit Val-de-Charente (union récente des CdC de Villeflagnan, Ruffec et Trois-Vallées).

Notons que le préfet avait songé à un schéma plus simple encore, avec un très grand Sud-Charente et de plus larges unions au nord. Seules six Epci étaient alors retenus mais Salvador Pérez juge que « les esprits ne sont pas encore mûrs ».

2 Quels étaient ses impératifs ?

Aller vite, sans pour autant brusquer les élus locaux ! La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), qui a déjà accouché du remembrement des régions, impose aux petits territoires



Salvador Pérez dit avoir privilégié des blocs géographiques « complémentaires » et des entités « cohérentes ». PHOTO A. LACAUD

de grossir. Au 1^{er} janvier 2017, aucun Epci ne pourra plus compter moins de 15 000 habitants (sauf dérogation express en milieu très rural ou à la montagne). Objectifs : encourager les mutualisations et diminuer le coût des services publics.

Comme tous les préfets, Salvador Pérez a reçu des instructions précises. « Vous veillerez à réduire significativement le nombre des Epci [...] Aucune dérogation ou report ne pourra être fixé », dit une circulaire du 27 août, qui établit un calendrier très serré : les nouveaux SDCI doivent être bouclés avant le 31 mars 2016. Les préfets disposeront alors de pouvoirs accrus afin que les arrêtés permettant leur mise en œuvre soient publiés avant

le 31 décembre 2016, avec date d'effet au 1^{er} janvier 2017. Salvador Pérez le reconnaît avec humour : « Il n'est plus temps de tergiverser. Certes, nous sommes en Charente, où on aime prendre son temps, mais les élus le savent : la loi a fixé des impératifs ; je suis préfet, je suis béliet et j'avance ! »

3 Les périmètres sont-ils définitifs ?

Non. Mais il sera bien difficile de les modifier. Le préfet va désormais transmettre son projet de SDCI à tous les maires, tous les présidents d'Epci et tous les présidents de syndicats à vocation intercommunale. Ces derniers auront deux mois pour se prononcer. « Sans réponse

de leur part, le législateur considère qu'ils sont d'accord. S'ils répondent non, ils doivent présenter de vrais arguments », explique Salvador Pérez, qui attend que chaque conseil municipal puisse s'emparer du débat et s'exprimer.

Les doléances et remarques seront transmises aux 42 membres de la Commission départementale de coopération intercommunale - qui, elle et elle seule, pourra formuler des amendements et redessiner les contours exacts de la future carte. Détail important : pour être validé, un amendement doit recueillir la majorité des deux tiers à la CDCI (soit 28 voix sur 42).

4 Pourquoi cela coïncide dans le Cognacais ?

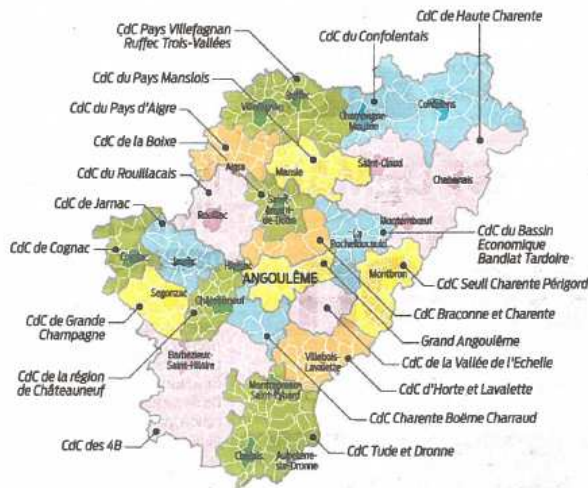
Parce que les élus sont divisés. Parce que le Rouillacais est tiraillé entre Aigre et Cognac. Que le Jarnacais doute, dans la valse-hésitation et s'interroge sur les modalités de la compétence scolaire... Michel Gourinchas, maire de Cognac et président du Grand-Cognac, a beau plaider pour « un mariage de raison [à trois] plutôt qu'un mariage forcé [à cinq] », le représentant de l'État en Charente a tranché. Le grand Grand-Cognac a un périmètre évident, celui du bassin économique, industriel et agricole du cognac !

« Regardez la carte de la densité viticole en Charente. Cela saute aux yeux », dit Salvador Pérez, qui souligne que la future entité aurait la forme d'un cœur. « On pourrait l'appeler Cœur de cognac ou Cœur du cognac. Elle est aussi pure qu'un XO », ajoute-t-il avec malice.

L'intercommunalité en Charente

Aujourd'hui

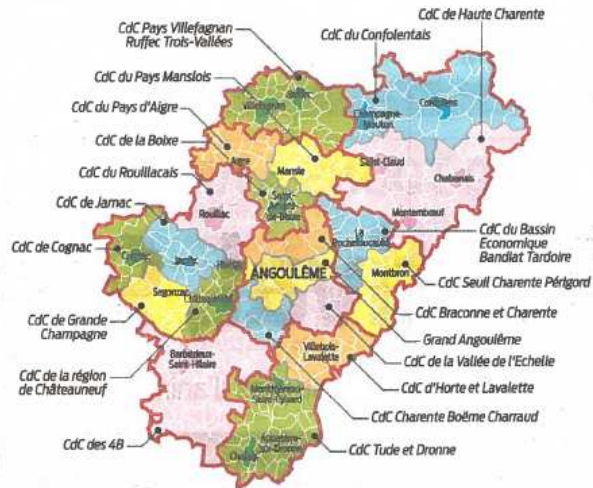
Un schéma à 20 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre



Source : préfecture de la Charente

Demain ?

Un schéma à seulement 8 EPCI



Infographie

Budget : un « horizon noir », selon la majorité

DÉPARTEMENT À la veille du congrès de Troyes, François Bonneau tire la sonnette d'alarme

À la veille d'une séance plénière au Conseil départemental « sans grands enjeux » programmée ce matin, François Bonneau, président du Département, évoquait hier « l'horizon extrêmement noir » des départements en France.

En jeu, les contraintes budgétaires qui vont nourrir dès demain les débats du Congrès national des départements de France, à Troyes prévu jusqu'au 16 octobre.

« Nous devons faire face à l'explosion des dépenses du RSA (Revenu de solidarité active) avec un reste à charge, en Charente, qui a augmenté en trois ans de 87 % », déplore François Bonneau.

« Sans droit de regard »

Selon le président, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté en Charente dans la même proportion que dans d'autres régions alors que « ce que verse l'État ne bouge pas ». « Aujourd'hui, nous sommes condamnés à appliquer les textes, sans droit de regard, donc forcément à l'aveugle », regrette François Bonneau.

À l'instar des propositions émises par l'Association des départements de France, le président du Département espère une « modification de la loi sur le RSA pour que son coût soit plus supportable par les collectivités ». Des idées, il y en a assure-t-il, notamment la fixation d'un taux de couverture garanti ou la facilitation du retour à l'emploi. « Le système complexe, parfois, je dis bien parfois, n'encourage pas la reprise du travail », regrette l'élu.



Le président du Département estime qu'avec « l'explosion des dépenses du RSA, on va dans le mur ». PHOTO ANNE LACALÉ

De facto, François Bonneau annonce déjà la nécessité d'augmenter l'autorisation d'emprunt (35 millions d'euros contre 23 millions habituellement), « signe de l'érosion budgétaire » et d'attendre février pour l'examen du budget primitif après les orientations budgétaires examinées le 18 décembre.

La séance de ce jour est consacrée à des ajustements de dépenses et recettes (décisions modificatives) de 2 millions d'euros qui affectent 0,5 % du budget. Il sera question aussi des dotations aux 38 collèges qui ont perdu 382 élèves (baisse attendue). Avec le rectorat, le Département « réfléchit à toutes les options, notamment des mutualisations dans certains cas. » H. R.

Loisirs créatifs : pour les enfants aussi

CHÂTEAUBERNARD L'association Loisirs créatifs castelbernardins va fêter ses 18 printemps au mois de novembre prochain (lire « Sud Ouest » d'hier). Les enfants ne sont pas en reste dans ce club. Ils se réunissent les samedis après-midi de 14 heures à 16 h 30 et c'est Mamie Chantal qui est aux commandes : « on apprend notamment aux enfants à recycler ».

Moyennant une cotisation annuelle de 10 €, chaque atelier revient à 2,50 €, avec un premier essai gratuit. Mamie Chantal compte aussi faire découvrir aux enfants la technique du papier mâché. Virginie Arenfeld, animatrice NAP à Grand Cognac conduira l'activité. Une séance de loisirs créatifs spéciale pour les adolescents pourrait aussi voir le jour s'il y a suffisamment de participants. Toutes les personnes intéressées par l'un ou l'autre atelier, doivent se faire connaître, l'association prend en compte les inscriptions et n'hésitera pas à ouvrir une séance supplémentaire s'il le faut. Contact : Véronique Aubert au 06 23 21 17 50, Mamie Chantal au 06 33 21 33 43.



L'atelier des enfants mené par Mamie Chantal (au fond), profitera aussi du savoir-faire de Virginie Arenfeld (à gauche) spécialiste de créations en papier mâché. PHOTO SANDRA BALIAN